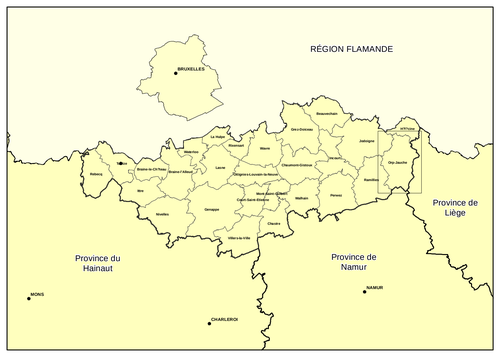

Code d'identification	Description succincte	Zone
1	Zone de nidification du Busard cendré	Zone de développement
2	Zone boisée humide	Zone de développement
3	Chênaie acidophile	Zone centrale
4	Station de jacinthe des bois	Zone centrale
5	Saulaie sur ancienne lande à bruyères	Zone centrale
6	Saulaie hydromorphe et plan d'eau	Zone de développement
7	zone boisée et prairies humides	Zone de développement
8	Zone boisée et prairies humides à nombreuses mares	Zone centrale
9	Zone boisée et prairies	Zone de développement
10	Zone de chasse de l'hirondelle des fenêtres	Zone de développement
11	Prairie mésophile de fauche	Zone centrale
12	Zone de nidification du Busard cendré	Zone centrale
13	Zone arbustive eutrophisée	Zone de développement
14	Zone bocagère dégradée	Zone de développement
15	Berges et affleurements calcaires	Zone centrale
16	Pré de fauche mésophile sur affleurements calcaires	Zone centrale
17	Vallée sèche à affleurement calcaire en voie d'eutrophisation	Zone centrale
18	Prairie mésophile de fauche	Zone centrale
19	Prairie xérothermique de fauche sur affleurement calcaire	Zone centrale
20	Prairie xérothermique de fauche	Zone centrale
21	Bras mort de rivière	Zone de développement

Légende

STRUCTURE ECOLOGIQUE PRINCIPALE

Zones centrales

- Natura2000
- Site de grand intérêt biologique (SGIB) et numéro du SGIB
- SGIB proposés au DEMNA pour intégration dans la base de données (source: GAL culturalité en Hesbaye brabançonne)
- Verger ou trace de verger

Eléments complémentaires

- Espace vert public
- Zone boisée
- Prairie permanente (2005) sur sol à mauvais drainage
- Site écologique d'intérêt communal

ELEMENT DE MAILLAGE

Arbre et haie remarquable

- Alignement d'arbres et de haies remarquables
- Arbre remarquable

Autre alignement et arbre

- Alignement d'arbres et haies non remarquables
- Arbre isolé non remarquable

Fauchage tardif

- Proposition de bord de route en fauchage tardif
- Zone de fauchage tardif

Chemin creux

- Chavée ou chemin creux

ELEMENT PAYSAGER

- Périmètre d'intérêt paysager (ADESA)
- Point de vue et ligne de vue remarquable (ADESA)
- Affaiblissement de la ligne de force (COOPARCH - AGORA)
- Ligne de force : ligne de crête (COOPARCH - AGORA)
- Ligne de force : versant structurant (COOPARCH - AGORA)

FOND DE PLAN

- Limite de la zone urbanisable

LIMITE ADMINISTRATIVE

- Limite provinciale
- Limite de la commune de Orp-Jauche
- Limite d'autre commune

FOND DE PLAN

NATIONAL GEOGRAFISCH INSTITUUT
INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL
©Institut géographique national

RESEAU HYDROGRAPHIQUE

- Cours d'eau et plan d'eau

Vu et adopté provisoirement par le conseil communal en séance du _____
par ordonnance

La Directrice Générale, S. SANTUCCI — Première Echevine, M. GOVERS — Le Bourgmestre, H. GHENNE

Le collège communal certifie que le présent document a été soumis à enquête publique du _____ au _____
par le Collège

La Directrice Générale, S. SANTUCCI — Première Echevine, M. GOVERS — Le Bourgmestre, H. GHENNE

Vu et adopté définitivement par le conseil communal en séance du _____
par ordonnance

La Directrice Générale, S. SANTUCCI — Première Echevine, M. GOVERS — Le Bourgmestre, H. GHENNE

SCHÉMA DE STRUCTURE COMMUNAL D'ORP-JAUCHE

ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE DE FAIT ET DE DROIT

RESEAUX ECOLOGIQUES ET PAYSAGERS — 5

EDITION :
Date de constitution : **Octobre 2010**
Première modification : **Février 2014**
Dernière modification : **Avril 2015**

ECHELLE : 0 — 250 — 500 m

SOURCES :
DGO 1 : 91 -95, Rue Van Opré - B-5100 Namur
DGO 2 : 6, Boulevard du Nord - B-5000 Namur
DGO 3 : 14, Chaussée de Louvain - B-5000 Namur
et 15, avenue du Prince de Liège - B-5100 Namur
DGO 4 : 1, rue des Brigades d'Irlande - B-5100 Namur
Mise à jour de la donnée PU : Situation au 01/01/2006
SPGE : 14-16, Avenue de Stassart - B-5000 Namur

Les données présentées n'ont aucune valeur légale et sont mises à disposition à titre informatif. La commune, les services publics wallons, les auteurs de projet ne peuvent être tenus responsables de dommages occasionnés par un usage qui dépasserait le cadre informatif de la donnée. L'utilisateur est invité à faire part au maître d'ouvrage de toute erreur qu'il suspecte.

IGN : Cartographie de base
Copyright Institut Géographique National - Bruxelles
Copie et reproduction interdites

MAÎTRE D'OUVRAGE :
ORP-JAUCHE
Place Communale,1 à 1350 Orp-Jauche
Tél.: 019 63 02 10. Fax : 019 63 47 84
http://www.orp-jauche.be

SPW Service public de Wallonie
avec le soutien du Service public de Wallonie

AUTEUR DE PROJET :
Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable
Siège social : boulevard Frère Orban, 4 à 5000 Namur,
Tél.: 081 25 04 80, Fax.: 081 25 04 90
Email: icedd@icedd.be, Internet: www.icedd.be
Mandataire L. SCHERAY : _____

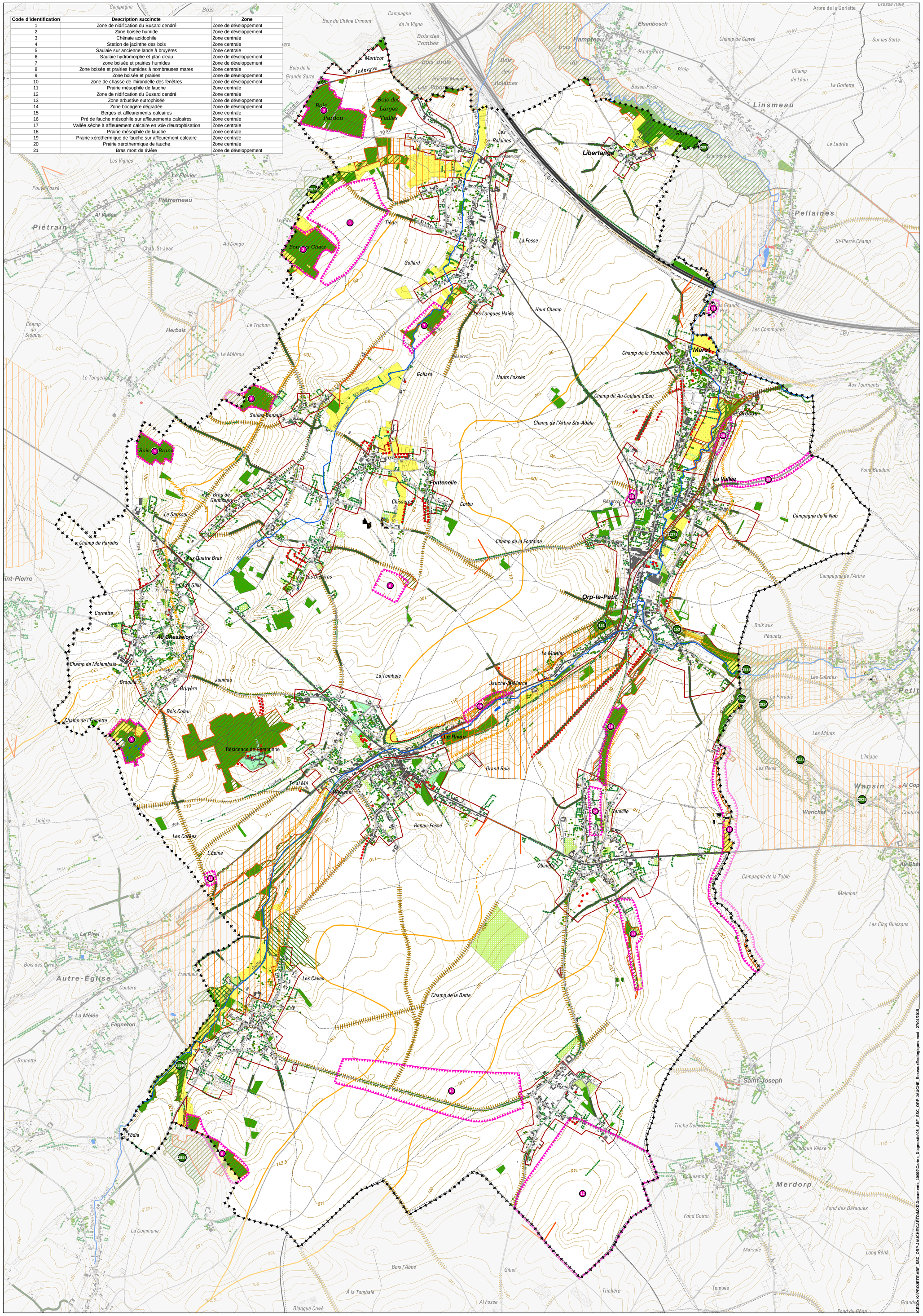

ICEDD: K:\PROJETS\ABF SSC ORP-JAUCHE\CARTO\MXD\Documents 10000\Cartes Diagnostic\05 ABF SSC ORP-JAUCHE ReseauxEcologiques.mxd - 27/04/2015